



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Caisses

Question écrite n° 50786

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'organisation interne des organismes de securite sociale. Le president de la CPAM ne dispose d'aucun veritable pouvoir de decision ou de controle sur le directeur. Il le remercie de bien vouloir lui preciser qui est competent pour controler les decisions prises par le directeur et dans quelles conditions s'effectue ce controle.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50786

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2018